

## APPEL A PROPOSITIONS

### Programme de professionnalisation normand 2023

pour les acteurs et actrices de l'emploi, de la formation, de l'orientation professionnelles, et de l'insertion

**Une initiative de la Région Normandie et de l'Etat avec le soutien de l'Agefiph sous la maitrise d'œuvre du Carif-Oref de Normandie**

Contact : Elisabeth Marmontel  
[emarmontel@cariforefnormandie.fr](mailto:emarmontel@cariforefnormandie.fr) 02 31 46 98 72





## LA MISSION PROFESSIONNALISATION PORTEE PAR LE CARIF-OREF DE NORMANDIE

[professionnalisation@cariforefnormandie.fr](mailto:professionnalisation@cariforefnormandie.fr)

L'Etat et la Région Normandie portent la volonté d'accompagner les acteurs normands au travers d'une mission professionnalisation et en particulier d'un programme dont la mise en œuvre est confiée au Carif-Oref de Normandie.

Ce programme a vocation à renforcer les pratiques professionnelles des acteurs de notre région et à contribuer au développement des compétences collectives et du travail en réseau, dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques et pour répondre aux besoins partagés des professionnels. Il **vis** tous les **acteurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles et de l'insertion** pour favoriser la mixité des publics et une culture partagée.

Le programme de professionnalisation est un programme régional de référence inter réseaux, inter structures, complémentaire aux programmes de professionnalisation de chaque réseau.

Enfin, le programme se caractérise par une volonté de renforcer une offre multimodale de professionnalisation et de proposer régulièrement de nouvelles actions et thématiques.

### [Un programme en lien avec les politiques publiques qui donne lieu à un financement extraordinaire](#)

Le programme propose des actions en lien avec :

- le Pacte Régional d'Investissement dans les compétences (PRIC)
- le handicap

Ces actions sont intégralement prises en charge par la Région, l'Etat, et l'Agefiph.

### [Un programme en lien avec les besoins partagés des acteurs](#)

Le programme propose également des actions hors PRIC et hors Handicap qui sont prises en charge directement par les participants.

Cet appel à propositions portera sur les actions 2023 en lien avec :

- Le Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences signé entre la Région Normandie et l'Etat
- Le handicap
- et des besoins exprimés en dehors du PRIC et du handicap.

## CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE :

### A. Les thèmes retenus

Cet appel à propositions fait suite à une démarche de recueil des besoins de professionnalisation organisée en quatre temps :

- **Identification des thèmes et propositions** de professionnalisation en lien avec la Région, la Dreets, suite à un questionnaire envoyé aux têtes de réseaux (formation, orientation, IAE) et la prise en compte des demandes individuelles exprimées par les participants aux sessions de formation.
- **Présentation et débat** autour des thèmes et propositions produits, en comité technique de coordination (CTC), instance de consultation de la professionnalisation composée de tous les acteurs représentatifs de l'emploi, l'insertion, la formation et l'orientation professionnelles en Normandie.
- **Présentation en ligne sous forme de padlet** adressé aux têtes de réseaux du CTC pour diffusion afin de repérer les intérêts respectifs de chaque réseau par rapport aux thèmes proposés.
- L'appel à propositions est, enfin, finalisé en lien avec les priorités définies par la Région et la Dreets. L'axe 5 en lien avec le handicap fait l'objet d'une rencontre spécifique avec les financeurs du handicap (Région, Dreets et Agefiph).

Cet appel à propositions est le fruit du recueil de besoins en lien avec le PRIC, avec le Handicap et autour des besoins hors PRIC et handicap, partagé avec l'ensemble des professionnels normands et débattu avec leurs représentants, en particulier avec les têtes de réseaux des organismes de formation, du SPRO et de l'Insertion par l'Activité Economique... Il envisage des actions destinées à accompagner la montée en compétences des structures normandes impactées en particulier par la mise en œuvre du PRIC.

### B. La multimodalité

Autant que possible, nous préconisons le recours à la multimodalité dans le traitement des actions.

En effet certains aspects peuvent donner lieu à des séquences à distance tels que des temps d'appropriation de ressources ou des temps de présentation et permettent d'éviter les déplacements... tandis que d'autres nécessitent le présentiel car ils sont organisés autour d'échanges ainsi qu'autour d'activités d'apprentissage telles que des mises en situation, des études de cas en petits groupes...

Le recours à la multimodalité dans la réalisation des actions nécessite la transmission au Carif-Oref de Normandie de preuves adaptées aux différentes situations pédagogiques mobilisées comme précisé dans l'annexe 4 de cet appel à propositions.

### C. La démarche Qualiopi

Le Carif – Oref de Normandie, en tant que maître d'œuvre des actions de professionnalisation, est déclaré organisme de formation auprès de la Dreets de Normandie. Il est titulaire de la certification Qualiopi, délivrée le 28 octobre 2021 au titre de la catégorie "actions de formation".

Le Carif – Oref de Normandie co-construit son programme de formation avec des prestataires qui répondent à cet appel à projets et qui sont ses sous-traitants, au sens du référentiel Qualiopi.

A ce titre, le Carif-Oref de Normandie élabore, dans le cadre de cet appel à propositions, une liste d'exigences applicables aux prestataires sous-traitants, découlant d'une analyse transversale du référentiel Qualiopi (cf. Annexe 3) et demande aux répondants de se référer à ce document pour apporter leur réponse.



Comme tous les organismes de formation faisant appel à des financements publics ou mutualisés, les prestataires sous-traitants répondant à l'appel à proposition doivent être certifiés Qualiopi. Un justificatif de la certification doit être joint au dossier de réponse. En l'absence de ce document, la candidature de l'organisme sera d'office rejetée.

**Le programme régional de professionnalisation comprend :**

- Des actions sous-traitées à des prestataires
- Des actions partenariales mises en place avec différents acteurs régionaux ;

**Le programme propose les axes suivants :**

Axe 1 : Comprendre l'environnement Emploi Formation Orientation en mutation constante

Axe 2 : Orienter et accompagner les personnes pour sécuriser les parcours

Axe 3 : Pratiques pédagogiques

Axe 4 : Culture numérique dans les pratiques professionnelles

Axe 5 : Prise en compte du handicap

Axe 6 : Les rendez-vous du Carif-Oref

**Le programme de professionnalisation pourra être décliné selon différentes modalités dont en particulier deux sont attendues dans le présent appel à propositions :**

- Des actions de formation multimodales,
- Des webinaires

Les actions misent autant que possible sur les échanges de pratiques et sont en lien, également autant que possible, avec la situation professionnelle des participants attendus.

## IDENTIFICATION

Le Carif-Oref de Normandie est un Groupement d'intérêt public depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 co-financé par l'Etat, la Région et co-piloté par ces instances et les partenaires sociaux.

Le Carif-Oref de Normandie, est un outil d'aide à la décision, lieu d'informations, d'échanges et de formation des acteurs et des actrices de l'emploi, de la formation, de l'orientation professionnelles, et de l'insertion.

### Carif-Oref de Normandie

Site de Caen/siège social

Unicité

10 rue Alfred Kastler

Bâtiment A

14000 Caen

Site de Rouen

Atrium

115 boulevard de l'Europe

BP 1152

76176 Rouen Cedex 1

## PUBLICS CONCERNES

Le programme régional de professionnalisation vise tous les acteurs et actrices de l'emploi, formation, orientation professionnelles et de l'insertion.

## CONDITIONS D'ORGANISATION DE L'ACTION

- **Durée** : Les actions en présentiel sont d'une durée de 1 à 5 jours. Les sessions peuvent être fractionnées dans le temps. La durée peut excéder, le cas échéant, 5 jours. Dans ce cas, il est nécessaire de l'argumenter. Lors des bilans de formation, les participants sont souvent demandeurs d'une journée de retour sur les pratiques à 3 ou 6 mois. **Si vous pensez qu'un retour de pratiques soit intéressant à prévoir pour la formation que vous proposez, merci de l'indiquer et de l'argumenter. Le Carif-Oref de Normandie doit cependant pouvoir retenir votre proposition de formation, avec ou sans l'option du retour de pratiques.**

En revanche, les webinaires ne sont pas soumis à ces durées minimales.

- **Calendrier** : les dates seront proposées en dehors des vacances scolaires de la zone B. Les dates définitives seront arrêtées en concertation avec la correspondante du programme du Carif-Oref de Normandie.

- **Modalités : toutes les formes sont possibles : présentielle, à distance, hybride, webinaires**

La Région Normandie souhaite que les actions auxquelles elle contribue dans le cadre du programme puissent permettre de toucher largement les acteurs normands compte tenu du périmètre géographique régional composé de 5 départements. Plusieurs webinaires sont ainsi attendus.

Concernant les formations en présentiel ou hybrides : Des facteurs peuvent perturber ou empêcher le déroulement de l'action de formation comme les différents confinements que nous avons vécus. Le sous-traitant retenu devra autant que possible proposer des modalités pédagogiques révisées, appropriées (formation à distance, classe virtuelle...) ou adaptées aux circonstances. Cette possibilité doit être annoncée dès la réponse à l'appel à propositions.

- **Nombre de participants** : à définir pour chacune des actions, selon la ou les modalités retenues.

- **Lieu de déroulement de l'action** : Les actions en présentiel se dérouleront en principe dans les locaux du Carif-Oref de Normandie à Caen ou à Rouen. Le Carif-Oref de Normandie peut mettre à disposition des prestataires sous-traitants, sur leur demande, paperboard, vidéoprojecteur et connexion internet.

- Les actions à distance s'appuieront sur des outils et produits fournis et/ou portés par le prestataire sous-traitant.

## FINANCEMENT, COUT

Le coût d'intervention est exprimé en coût total et par journée, toutes taxes comprises (TTC), tous frais compris.

Ce coût comprend :

- Les frais pédagogiques d'animation, de préparation (y compris photocopie des supports de formation),
- Si tel est le cas, la plateforme et les outils web utilisés (Classe virtuelle, outils de partage, collaboratifs, outils en ligne)
- Et les frais de déplacements, restauration et hébergement du (ou des) formateur(s).

Ces différents coûts sont à identifier de façon distincte.

## MODALITES PRATIQUES

La proposition faite par votre organisme pourra porter sur une ou plusieurs actions de formation et devra être établie à partir du dossier de réponse suivant :

- La présentation de l'organisme – annexe 1
- Un descriptif par action de formation proposée – annexe 2.
- Les exigences Qualiopi applicables aux prestataires sous-traitants – annexe 3
- Les types de preuves applicables en fonction des situations pédagogiques – annexe 4
- L'évaluation de l'atteinte des objectifs envisagée – annexe 5
- Le déroulé pédagogique - annexe 6

L'annexe 7 (bilan de la formation par le formateur) est jointe à ce dossier à titre d'information des documents attendus pour les prestataires qui seront retenus.

*Pour information, des supports powerpoint et word logotypés fournis par le Carif-Oref sont à utiliser pour la réalisation des actions. Ils peuvent être communiqués sur demande dans le cadre de la réponse à cet appel à propositions.*

Les objectifs généraux des actions sont fixés. Cependant, les variantes par rapport aux spécifications de l'appel à propositions seront analysées.

L'appel à propositions est notamment consultable sur :

- Le site du Carif-Oref de Normandie : <http://www.cariforefnormandie.fr/>
- Le site du Prith Normandie : [prith-normandie.fr](http://prith-normandie.fr)
- Le site de Communotic : <https://communotic.normandie.fr/>
- Les réseaux sociaux du Carif-Oref de Normandie (Linkedin et twitter)
- PROfil d'info, l'actualité emploi formation : <https://www.profilinfo.fr/>
- Scoop it innovation et transformation pédagogique du Carif-Oref : <https://www.scoop.it/topic/innovation-et-transformation-pedagogique>
- La communauté « Investir dans les compétences en Normandie » : [https://www.extranet-acteurs-competences.emploi.gouv.fr/jcms/p1\\_16048/fr/investir-dans-les-competences-en-normandie](https://www.extranet-acteurs-competences.emploi.gouv.fr/jcms/p1_16048/fr/investir-dans-les-competences-en-normandie)

Le choix des prestataires sous-traitants sera effectué par un comité de sélection composé de la Région, l'Etat, le Carif-Oref de Normandie et l'Agefiph pour les actions portant sur le handicap. Les membres ne peuvent en aucun cas appartenir à des organismes répondant à l'appel à propositions. Le choix est fait à partir des critères d'analyse suivants :

- Contenu de l'offre : Compréhension de la demande, originalité de la réponse, clarté de la présentation de la proposition, complétude de la proposition ; objectifs de formation généraux et objectifs opérationnels, durée et séquençement, contenus de formation, adaptation aux situations de handicap : 40%
- Méthode et organisation pédagogique : une attention particulière sera portée à la méthode pédagogique utilisée (travaux de groupe, études de cas, mises en situations..., suivi pédagogique et capacité à individualiser), aux outils d'animation, aux supports/ressources mis à disposition (papier, en ligne), aux réseaux d'échange et de partage (forum), aux moyens postérieurs à la formation : documentation, partage d'expériences...25%
- Moyens humains : expérience de l'organisme, expertise de l'intervenant dans le domaine : 15%
- Indicateurs et modalités d'évaluation des acquis : 10%
- Coût de la prestation et budget détaillé donnant lieu à une présentation claire et précise : 10%

#### Démarche « Qualité » de l'organisme :

Le répondant doit être titulaire de la certification "Qualiopi" pour la catégorie d'actions qu'il propose. Un justificatif devra impérativement être joint au dossier de réponse. En l'absence de ce document, la candidature de l'organisme ne sera pas examinée. De plus, la certification Qualiopi de l'organisme doit être en cours de validité au moment de la réalisation des actions.

**Les dossiers non-complets ne seront pas instruits. Il est impératif de fournir les informations attendues dans les annexes 1 ,2 ,3 ,5 et 6. Seul le comité de sélection sera destinataire des contenus fournis. Le Carif-Oref s'engage à ne pas utiliser les contenus fournis à d'autres fins qu'en tant que réponse à l'appel à propositions, sans l'accord du répondant.**

Le calendrier final des actions sera réalisé en concertation avec la correspondante du programme.

***Le Carif-Oref se réserve le droit de décaler ou de suspendre l'une ou l'autre des actions au regard du budget consolidé et des moyens mobilisables.***

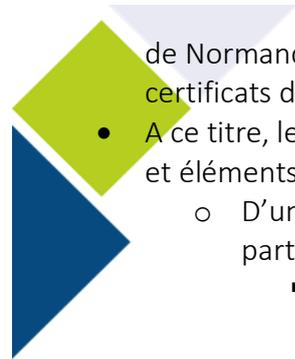
#### MODALITES ADMINISTRATIVES

Les actions en présentiel auront lieu à Caen et/ou à Rouen, la plupart du temps.

Les propositions retenues feront l'objet d'un contrat de prestation entre le Carif-Oref de Normandie et le prestataire sous-traitant retenu.

En fonction des demandes des professionnels et du nombre d'inscrits, toute action retenue pour le programme 2023 pourra faire l'objet, en accord avec le prestataire sous-traitant, d'un renouvellement en 2024, voire en 2025. En cas de renouvellement, les conditions de réalisation de l'action seront définies par un avenant au contrat de prestation.

- **Le Carif-Oref de Normandie est déclaré organisme de formation.** Il gère donc l'inscription des participants, la facturation et les conventions avec les participants et fournit les feuilles d'émargements ainsi que les certificats de réalisation pour chacun des participants qui fait appel à son OPCO. Pour pouvoir répondre aux contrôles administratifs et contrôles de service fait, en tant qu'organisme de formation, le Carif-Oref



de Normandie doit s'engager à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui permettent d'établir les certificats de réalisation pendant une durée de 6 ans.

- A ce titre, le Carif-Oref demande aux prestataires sous-traitants retenus de lui fournir tous les documents et éléments de preuves requis par la réglementation. Le Carif-Oref se réfère

- D'une part aux exigences Qualiopi applicables aux prestataires sous-traitants en annexe 3, en particulier, le prestataire sous-traitant retenu s'engage à transmettre au Carif-Oref de Normandie :
  - Le déroulé pédagogique tel que proposé en annexe 6 et son adaptation si besoin par rapport aux sessions réalisées en fonction des participants
  - Les adaptations pédagogiques de la formation liées à la situation de handicap de stagiaires
  - Les supports utilisés durant la formation, les ressources pédagogiques accompagnées de leur notice d'utilisation et la webographie/bibliographie sur la thématique traitée.

***A noter ! Les supports utilisés dans le cadre de la formation devront respecter la charte graphique du Carif-Oref de Normandie : ils devront être logotypés et datés conformément au modèle fourni par le Carif-Oref, compte tenu de la relation de sous-traitance. Ce modèle peut être remis sur demande dans le cadre de la réponse à cet appel à propositions.***

- Le document décrivant, pour chacun des objectifs opérationnels de l'action, les indicateurs et modalités d'évaluation de l'atteinte des objectifs ainsi que les preuves des résultats obtenus par les participants (voir l'annexe 5)
- Le bilan à la fin de la formation selon le modèle remis par le Carif-Oref de Normandie en annexe 7

*L'ensemble des pièces attendues tout au long de la réalisation de la prestation figurent dans les annexes 3 et 4 du présent appel à propositions.*

- D'autre part, le Carif-Oref s'assure du respect de la réglementation par ses sous-traitants. A ce titre, il se réfère en particulier au guide des formations multimodales édité par le FFFOD en 2019 pour identifier les pièces justificatives qu'il demandera aux prestataires sous-traitants, une fois leur prestation réalisée (cf. annexe 4.) à savoir, dans le cadre d'un parcours multimodal, tous les éléments d'information et les données attestant de la participation du stagiaire aux activités pédagogiques et échanges y compris ceux issus des outils numériques (si formation ou séquence à distance, extraction de LMS pour le positionnement s'il existe, temps de connexion, réalisation des activités, résultats aux quiz), les résultats obtenus aux évaluations ainsi qu'un tableau d'assiduité fourni par le Carif-Oref pour établir les attestations de formation.
- D'autres documents ou informations seront demandés impérativement dans le cadre de la relation de sous-traitant liés au respect de la réglementation :
  - Une copie de son extrait KBis ou de son immatriculation auprès de l'URSSAF ;
  - Une attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle ;
  - Une [attestation de vigilance délivrée par l'URSSAF](#) lorsque le montant des prestations réalisées pour le donneur d'ordre est d'au moins 5 000 €.
- Enfin, le Carif-Oref de Normandie gère les questionnaires de satisfaction.

L'ouverture de l'action sera confirmée au prestataire sous-traitant 10 jours avant la date de démarrage prévue, au plus tard. La liste des participants lui sera communiquée préalablement.



## CALENDRIER

- Les propositions sont à adresser pour le **3 octobre 2022 à 12h au plus tard** :
  - En version papier à :
    - Carif-Oref de Normandie - Unicité - 10 rue Alfred Kastler 14000 CAEN, à l'attention d'Elisabeth Marmontel
  - Et en version numérique à [emarmontel@cariforefnormandie.fr](mailto:emarmontel@cariforefnormandie.fr), en format word ou pdf. Merci de ne pas utiliser **un format image**.
- Publication de l'appel à propositions : **1er septembre 2022**.
- Date limite des réponses : **3 octobre 2022 à 12 heures** au plus tard
- Examen des réponses : **octobre**
- Si nécessaire, des auditions pourront être envisagées début novembre.
- Période de mise en œuvre : de **février à décembre 2023**.

S'ils ne comprennent pas certains points de l'appel à propositions, les répondants ont la possibilité d'adresser des questions par mail.

Les répondants seront informés de la décision du comité de sélection aux environs de la fin novembre.

Sont soumises à proposition, les actions de professionnalisation soulignées des axes 1 à 5.

Ne relèvent pas de cet appel à propositions, les actions en italique :

- Des actions de 2022 qui ont fait l'objet d'un contrat de prestation de formation avec une clause de renouvellement incluse pour 2023
- Les actions directement traitées par le CARIF OREF et ses partenaires

Les intitulés des actions ne sont pas définitifs et pourront être modifiés, de même que le classement et la répartition des différentes actions.

### • **Axe 1 : COMPRENDRE L'ENVIRONNEMENT EMPLOI FORMATION ORIENTATION EN MUTATION CONSTANTE**

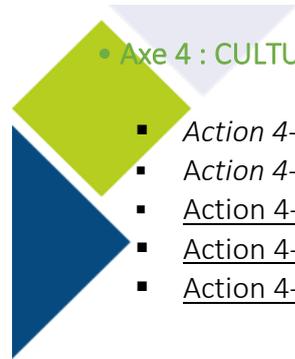
- *Action 1-1 : Comprendre les dispositifs et les financements de la formation*
- Action 1-2 : Découvrir et comprendre l'AFEST
- *Action 1-3 : Connaître l'offre de formation linguistique normande et les publics primo-arrivants*
- Action 1-4 : Répondre à un appel à projets ou appels d'offres marchés publics dans le champ de la formation - Méthodologie
- *Action 1-5 : Quels métiers, quelles compétences pour demain ?*
- *Action 1-6 : Organiser et faire une veille sur l'emploi et la formation*
- *Action 1-7 : Présentation des plateformes nationales*
- *Action 1-8 : Présentation de l'Agence régionale de l'orientation et des métiers en Normandie, de ses missions et de ses outils*
- *Action 1.9 : Sensibilisation à l'accueil et à l'accompagnement des personnes FLE*
- Action 1- 10 : Organisme de Formation, comment développer un partenariat avec l'entreprise ?

### • **Axe 2 : ORIENTER ET ACCOMPAGNER LES PERSONNES POUR SECURISER LES PARCOURS**

- *Action 2-1 : Compétences : aider à les identifier, les évaluer et les formaliser pour favoriser leur appropriation par les bénéficiaires*
- *Action 2-2 : Orienter et accompagner les personnes après 50 ans*
- *Action 2-3 : Prendre en compte la situation globale des personnes réfugiées dans l'accompagnement à l'orientation*
- Action 2-4 : Intégrer les méthodes de coaching dans sa pratique d'accompagnement
- Action 2-5 : Méthodes et outils pour accompagner les publics
- Action 2-6 : Développer le partenariat entre la formation et le travail social
- *Action 2-7 : Prévenir et gérer les situations difficiles avec les publics*
- *Action 2-8 : Accompagner la mobilité professionnelle des publics en insertion ou éloignés de l'emploi*

### • **Axe 3 : PRATIQUES PEDAGOGIQUES**

- *Action 3-1 : Ingénierie financière d'un parcours de formation*
- *Action 3-2 : L'accompagnement à la VAE*
- *Action 3-3 : Développer l'innovation pédagogique en formation*
- *Action 3-4 : Intégrer le jeu dans ses pratiques pédagogiques*
- Action 3-5 : Concevoir et utiliser un escape game pédagogique
- Action 3-6 : Intégrer les badges numériques dans sa pratique pédagogique
- Action 3-7 : L'évaluation en formation, méthodes et outils
- *Action 3-8 : Troubles des apprentissages : adapter son approche*



## • Axe 4 : CULTURE NUMERIQUE DANS LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

- *Action 4-1 : Concevoir et animer une séance à distance interactive (visio-conférence, classe virtuelle...)*
- *Action 4-2 : Comment favoriser et maintenir la motivation des apprenants en formation à distance*
- Action 4-3 : Créer des vidéos pédagogiques
- Action 4-4 : Créer des contenus pédagogiques e-learning
- Action 4-5 : Transformer une action de formation présentielle à distance

## • Axe 5 : PRISE EN COMPTE DU HANDICAP

### Approche du handicap

- *Action 5-1 : Action socle pour les référents Handicap dans les OF, les CFA, les instituts de formation sanitaire et sociale*
- Action 5-2 : Prendre en compte ce qui fait handicap dans un parcours d'orientation, de formation et d'insertion, mieux aider et accompagner
- *Action 5-3 : L'accueil des personnes en situation de handicap*

### Méthodologies en pédagogie adaptée

- Action 5-4 : Aménagements et adaptations pédagogiques pour les personnes en situation de handicap en formation

### Zoom sur les différentes typologies de handicap

- *Action 5-5 : Sensibilisation au handicap moteur et aux maladies chroniques invalidantes et/ou évolutives*
- *Action 5-6 : Sensibilisation au handicap psychique et au handicap intellectuel*
- *Action 5-7 : Sensibilisation aux troubles du neuro-développement ( « dys », spectre autistique et TDAH (troubles de l'attention avec ou sans hyperactivité)*

## • Axe 6 : LES RENDEZ-VOUS DU CARIF OREF

- *Action 6-1 : Les outils du conseiller sur les sites du Carif Oref de Normandie*
- *Action 6-2 : Rencontres d'informations sur un sujet donné, sur une pratique*



## CONTENU DES ACTIONS

## AXE 1 : COMPRENDRE L'ENVIRONNEMENT EMPLOI FORMATION ORIENTATION EN MUTATION CONSTANTE

### Action 1- 2 : Découvrir et comprendre l'AFEST

**Public visé :** Professionnels de la formation

#### Objectifs généraux :

- Identifier la réglementation de l'AFEST
- Identifier les acteurs à mobiliser
- Identifier les modalités de mise en œuvre de l'AFEST

#### Modalités pédagogiques :

Sont attendus des apports conceptuels et méthodologiques avec des exemples de mises en situation.

#### Nombre d'actions attendues et période de réalisation proposée :

- 1 classe virtuelle synchrone de 2h00 qui sera mise à disposition depuis les sites du Carif-Oref en 2023 et 2024.

### Action 1- 4 : Répondre à un appel à projets ou appels d'offres marchés publics dans le champ de la formation - Méthodologie

Cette action correspond à un cycle composé d'un webinaire introductif et d'ateliers

#### 1. Webinaire introductif

##### Objectifs pédagogiques :

- Comprendre les normes réglementaires, le processus et les modalités de réponse à un appel à projet ou à un appel d'offres, connaître le cadre législatif des marchés publics
- Savoir identifier les différents documents d'un appel à projets ou un appel d'offres

#### 2. Des ateliers selon les appels à projets

- Financeurs associés pour expliciter leur process (services FSE...), leurs exigences et leurs attentes / Etude de cas (FSE, Innov formation, Région)

##### Objectifs pédagogiques :

- Décrypter, analyser un cahier des charges d'appel à projet de la Région, de l'Etat,
- Analyser la demande, l'opportunité et la faisabilité de la réponse (identifier les partenariats potentiels).
- Identifier les facteurs clés pour présenter son dossier de candidature et les pièges à éviter.

**Public visé :** Directeur, Responsable de formation, chargé de projet, coordonnateur et formateurs, professionnels de ML, IAE

### Modalités pédagogiques :

- La réponse attendue nécessite pour les ateliers d'organiser les interventions des différents financeurs autour d'une ingénierie commune. Les contacts des financeurs seront fournis par les acteurs régionaux
- Sont attendus des apports méthodologiques et des études de cas.
- Préciser la forme envisagée, présentiel, à distance ou mixte et la durée

### Nombre d'actions attendues et période de réalisation proposée :

- Prévoir 2 cycles répartis sur les 2 semestres 2023

### Action 1- 10 : Organisme de Formation, comment développer un partenariat avec l'entreprise ?

**Publics visés :** Formateurs-trices, référents entreprise des OF

### Objectifs généraux :

- Identifier les avantages d'un partenariat entreprise : favoriser l'insertion des stagiaires, pérenniser un lieu d'alternance ou identification d'un futur jury d'examen, modalités FEST, ...
- S'appuyer sur une approche méthodologique pour développer et animer un partenariat entreprise

### Modalités pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques, méthodologiques et mises en situation
- Préciser la forme envisagée : présentiel, à distance ou mixte et la durée

### Nombre d'actions attendues et période de réalisation proposée

- Prévoir 2 sessions réparties sur les 2 semestres 2023

## AXE 2 : ORIENTER ET ACCOMPAGNER LES PERSONNES POUR SECURISER LES PARCOURS

### Action 2-4 : Intégrer les méthodes de coaching dans sa pratique d'accompagnement

**Publics visés :** Formateurs et CIP

### Objectifs généraux :

- Caractériser le coaching, ses origines et ses particularités,
- Découvrir et comprendre la spécificité de la posture de coach,
- Savoir utiliser les outils et techniques de coaching : l'écoute active, le questionnement, le feedback,...

### Modalités pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques, méthodologiques et mises en situation
- Préciser la forme envisagée : présentiel, à distance ou mixte et la durée

### Nombre d'actions attendues et période de réalisation proposée

- Prévoir 2 sessions réparties sur les 2 semestres 2023

## Action 2-5 : Méthodes et outils pour accompagner les publics

**Publics visés :** Professionnels-elles de l'orientation, du conseil, de la formation, de l'insertion et de l'emploi

### Objectifs généraux :

- Appréhender la notion d'accompagnement
- Identifier les compétences et les postures de l'accompagnateur (informative, pédagogique, analytique, évaluative, stratégique...)
- Repérer les démarches d'accompagnement (individuel ou collectif) et la méthodologie à mettre en œuvre selon les publics accompagnés (jeunes en insertion, adultes en évolution professionnelle...)

### Modalités pédagogiques

- Apports théoriques, méthodologiques et mises en situation (cas pratiques)
- Préciser la forme envisagée : présentiel, à distance ou mixte et la durée

### Nombre d'actions attendues et période de réalisation proposée

- Prévoir 2 sessions réparties sur les 2 semestres 2023

## Action 2-6 : Développer le partenariat entre la formation et le travail social

### Contexte :

Pour favoriser l'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi, il importe de créer des synergies entre les acteurs sociaux et les formateurs. Ces 2 univers professionnels ne se côtoient pas et se connaissent mal.

**Publics visés :** travailleurs sociaux, professionnels de l'insertion, de l'emploi, du conseil et de la formation

### Objectifs généraux :

- Quels types de partenariats entre le travail social et le monde de la formation ?
- Construire un réseau ou se coordonner avec les autres intervenants impliqués dans l'accompagnement des bénéficiaires
- Interconnaissance des dispositifs sur lesquels travaillent chacun : établir une communication entre les travailleurs sociaux et les formateurs/CIP
- Etude de cas pratique d'accompagnement en insertion professionnelle d'un jeune en difficulté

### Modalités pédagogiques

- Sont attendus : des apports méthodologiques et des mises en situation.
- Préciser la forme envisagée : présentiel, à distance ou mixte et la durée

### Nombre d'actions attendues et période de réalisation proposée

- Prévoir 2 sessions réparties sur les 2 semestres 2023

## AXE 3 : PRATIQUES PEDAGOGIQUES

### Action 3-5 : Concevoir et utiliser un Espace Game Pédagogique

**Public visé :** Formateurs-trices, responsables pédagogiques

**Objectifs généraux :**

- Concevoir un escape game pédagogique
- Intégrer un escape game pédagogique dans un scénario de formation

**Modalités pédagogiques**

- Alternance d'apports théoriques, méthodologiques, travaux de sous-groupes
- Préciser la forme envisagée, présentiel, à distance ou mixte et la durée

**Nombre d'actions attendues et période de réalisation proposée**

- Prévoir 2 sessions réparties sur les 2 semestres 2023

### Action 3-6 : Intégrer les badges numériques dans sa pratique pédagogique

**Public visé :** Professionnels de l'accompagnement ou de l'emploi souhaitant intégrer les badges numériques à leur pratique pédagogique.

**Objectifs généraux :**

- Comprendre les enjeux liés aux différentes formes de reconnaissance
- Développer une compétence technique sur Open Badge Factory pour la création d'un dispositif de badges numériques en accord avec les objectifs pédagogiques visés
- Intégrer les badges numériques dans un dispositif pédagogique

**Modalités pédagogiques**

- Alternance d'apports théoriques, méthodologiques, travaux de sous-groupes
- Préciser la forme envisagée, présentiel, à distance ou mixte et la durée

**Nombre d'actions attendues et période de réalisation proposée**

- Prévoir 2 sessions réparties sur les 2 semestres 2023

### Action 3-7 : L'évaluation en formation, méthodes et outils

**Public visé :** Formateurs-trices

**Objectifs généraux :**

- Identifier les impacts de Qualiopi sur l'évaluation en formation
- Connaître les différents types d'évaluation
- Concevoir une évaluation
- Intégrer l'évaluation dans les progressions pédagogiques

## Modalités pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques, méthodologiques, travaux de sous-groupes
- Préciser la forme envisagée, présentiel, à distance ou mixte et la durée

## Nombre d'actions attendues et période de réalisation proposée

- Prévoir 2 sessions réparties sur les 2 semestres 2023

## Axe 4 : CULTURE NUMERIQUE DANS LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

### Action 4-3 : Créer des vidéos pédagogiques

**Public visé :** Formateurs-trices

#### Objectifs généraux :

- Connaître la méthode pour être capable de créer seul une vidéo à partir de zéro,
- Savoir créer une vidéo pédagogique afin de rendre bien plus dynamique et attrayant, un message ou du contenu pédagogique.
- Intégrer une vidéo pédagogique dans un parcours de formation

## Modalités pédagogiques

- Apports théoriques et méthodologiques, mises en situation...
- Préciser la forme envisagée, à distance ou mixte et la durée

## Nombre d'actions attendues et période de réalisation proposée

- Prévoir 2 sessions réparties sur les 2 semestres 2023

### Action 4-4 : Créer des contenus pédagogiques e-learning

**Public visé :** Formateurs- trices

#### Objectifs généraux :

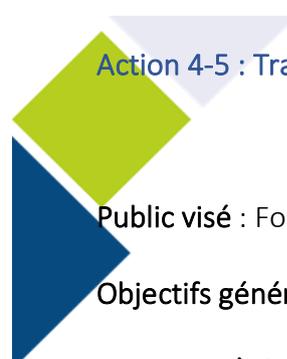
- Comprendre le principe d'un scénario pédagogique
- Repérer plusieurs logiciels de e-learning accessibles et gratuits
- Prendre en main un logiciel de e-learning gratuit
- Médiatiser un contenu de formation

## Modalités pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques, méthodologiques, travaux de sous-groupes
- Préciser la forme envisagée, à distance ou mixte et la durée

## Nombre d'actions attendues et période de réalisation proposée

- Prévoir 2 sessions réparties sur les 2 semestres 2023



## Action 4-5 : Transformer une action de formation présentielle à distance

**Public visé :** Formateurs- trices, responsables pédagogiques

### **Objectifs généraux :**

- Maîtriser les étapes de la conception d'une formation à distance, de la note de cadrage au scénario détaillé
- Identifier l'ensemble des acteurs d'une formation à distance
- Enrichir ses pratiques et identifier les axes d'amélioration

### **Modalités pédagogiques**

- Alternance d'apports théoriques, méthodologiques, travaux de sous-groupes
- Préciser la forme envisagée, à distance ou mixte et la durée

### **Nombre d'actions attendues et période de réalisation proposée**

- Prévoir 2 séances réparties sur les 2 semestres 2023

## AXE 5 : PRISE EN COMPTE DU HANDICAP

### A. Approche du handicap

#### Action 5-2 : Prendre en compte ce qui fait handicap dans un parcours d'orientation, de formation et d'insertion, mieux aider et accompagner

##### Public visé :

Professionnels des organismes de formation, des CFA, et des instituts de formation sanitaire et sociale, conseillers de Pôle emploi, de Cap Emploi, des Missions Locales, des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)

##### Objectifs généraux

- Définir la notion de « situation de handicap »
- Identifier les principaux types de déficiences ayant des conséquences sur le parcours d'orientation, d'accès à l'emploi et / ou la formation et de maintien dans l'emploi
- Faire des liens entre les besoins spécifiques de la personne et les stratégies de compensation possibles ou les dispositifs de soutien existants.
- Comprendre précisément la relation d'aide et les besoins respectifs de l'aidant et de l'aidé.

##### Modalités pédagogiques

- Apports théoriques et méthodologiques ; Mises en situations ; Echanges et partage des expériences
- Préciser la forme envisagée, présentiel ou mixte

##### Nombre d'actions attendues et période de réalisation proposée

Prévoir 2 sessions à répartir sur les 2 semestres 2023

#### Action 5-4 : Aménagements et adaptations pédagogiques pour les personnes en situation de handicap en formation

##### Public visé :

Professionnels en charge des parcours de formation au sein des organisme de formation, des CFA, et des instituts de formation sanitaire et sociale.

##### Objectifs généraux

- Connaître les grands principes de l'aménagement des formations pour les personnes en situation de handicap
- Adapter une formation, une séquence et des contenus pédagogiques
- Construire une méthodologie pour mettre en œuvre les adaptations
- Repérer les méthodes et outils les plus adaptés selon les situations

##### Modalités pédagogiques

- Apports théoriques et méthodologiques ;
- Mises en situations
- Echanges et partage des expériences
- Préciser la forme envisagée, présentiel ou mixte

##### Nombre d'actions attendues et période de réalisation proposée

Prévoir 2 sessions, 2 sur Caen et 2 sur Rouen à répartir sur l'année.



Contact en charge du programme de professionnalisation : Elisabeth Marmontel  
Mail : [emarmontel@cariforefnormandie.fr](mailto:emarmontel@cariforefnormandie.fr)  
Tél : 02 31 46 98 72



## ANNEXES

Annexe 1 : DOSSIER DE PRESENTATION DE L'ORGANISME

Annexe 2 : DESCRIPTIF DE L'ACTION DE FORMATION

Annexe 3 : LES EXIGENCES QUALIOPi APPLICABLES AUX SOUS-TRAITANTS

Annexe 4 : RECENSEMENT DES TYPES DE PREUVES EN FONCTION DES SITUATIONS PEDAGOGIQUES

Annexe 5 : EVALUATION DE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS

Annexe 6 : DEROULE PEDAGOGIQUE

Annexe 7 : BILAN DE LA FORMATION PAR LE FORMATEUR

## Annexe 1 : DOSSIER DE PRESENTATION DE L'ORGANISME

Coordonnées de l'organisme

Nom : .....

Adresse : .....

Tél. : ..... Fax : .....

Mail : ..... Site Internet : .....

Date de création : ..... Forme juridique : .....

Numéro d'enregistrement en qualité d'organisme de formation : .....

Date et nature de la certification QUALIOPF obtenue et période de validité.....

Personne ayant qualité pour engager l'organisme (*Nom, prénom, fonction, mail, téléphone*) :

Référent pédagogique de la proposition (*Nom, prénom, fonction, mail, téléphone*) :

Nombre de salariés dans votre structure : .....

Principaux domaines d'intervention et expérience de l'organisme en matière de formation des professionnels de l'emploi-formation-orientation. Précisez vos références clients

Décrivez votre activité de formation en rapport avec votre réponse à cet appel à propositions

Précisez les outils utilisés pour maintenir votre veille sur les méthodes pédagogiques et donner quelques exemples d'utilisation.....

A joindre impérativement Curriculum Vitae du ou des formateurs intervenant sur la ou les actions concernées.

Précisez les actions de professionnalisation suivies dans les trois dernières années par le (la) formateur(trice) ainsi que celles envisagées.

NB : vous pouvez joindre tout document d'information complémentaire que vous jugerez utile.

Nom – Prénom – Fonction du signataire

Certifié exact, signature, cachet de l'organisme

## Annexe 2 : DESCRIPTIF DE L'ACTION DE FORMATION

### 1. Intitulé de l'action

Vous pouvez modifier l'intitulé de l'action que vous proposez (par rapport à celui présent dans le cahier des charges) afin de refléter au mieux le contenu de votre proposition sous une forme attractive.

### 2. Numéro de l'action

### 3. Objectifs généraux et objectifs opérationnels

Prendre les objectifs généraux en les déclinant en objectifs opérationnels et évaluables (annexe 5).

**4. Prérequis :** Indiquez si des prérequis sont nécessaires et les modalités d'évaluation envisagées à l'entrée de la formation.

**5. Durée de l'action :** Indiquez le nombre total de journées de l'action proposée (pour les présentiels : minimum 1 jour et maximum 5 jours) et l'organisation souhaitée. Par exemple, pour une session de 5 jours : 5 jours groupés ou une journée/mois sur 5 mois ou 3 jours + 2 jours ... Les durées supérieures à 5 jours sont à justifier. Ces durées minimales ne s'appliquent pas aux webinaires.

**6 Nombre de participants :** à définir pour chacune des actions, selon la ou les modalités retenues.

**7. Dates** (Hors vacances scolaires de la zone B) : Vous proposez plusieurs périodes d'intervention et vous indiquez vos disponibilités précises (dates) en accord avec les périodes du calendrier prévisionnel quand il est inscrit dans le présent appel à propositions.

**8. Contenus, durée et séquençement :** Précisez de manière détaillée, séquencée et avec leur durée indicative, les thèmes et sujets abordés au cours de l'action de formation. Ils doivent être clairement formulés de manière à permettre aux professionnels de s'inscrire en connaissance de cause (annexe 6).

**9. Méthode et organisation pédagogiques :** Précisez la méthode pédagogique utilisée (travaux de groupe, études de cas, mises en situations, alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques, le suivi pédagogique et la capacité à individualiser), les outils d'animation, les supports/ressources mis à disposition (papier, en ligne), les réseaux d'échange et de partage ainsi que les moyens postérieurs à la formation envisagés. L'innovation pédagogique sera particulièrement appréciée (annexe 6).

**10. Adaptation aux situations de handicap :** Vous mettez en évidence les adaptations pédagogiques que vous êtes susceptibles de mettre en oeuvre. A minima, si besoin, vous acceptez d'intégrer, sur proposition du Carif-Oref, les adaptations pédagogiques de la formation liées à la situation de handicap de stagiaires.

**11. Moyens humains :** Présentez-le(s) profil(s) du-de la (ou des) intervenant-te(s) en précisant la nature de ses (leurs) qualification(s) et expériences au regard de l'action proposée. **Joindre impérativement le CV du (de la) formateur(trice) intervenant(e) sur la (les) action(s) concernée(s)**

**12. Evaluation de l'action :** Décrivez les indicateurs/ modalités d'évaluation de l'atteinte des objectifs opérationnels de l'action proposée. Merci de renseigner l'annexe 5. Une fois la formation réalisée, prévoyez de communiquer les preuves des résultats obtenus par les participants au Carif-Oref de Normandie. Des items de l'annexe 5 sont repris dans l'annexe 6 pour identifier les liaisons entre les différents documents à renseigner.

*Nota : L'évaluation des acquis est évaluée par le sous-traitant retenu. L'évaluation de satisfaction de la formation est prise en charge par le Carif-Oref.*

**13. Coût de l'action :** Votre proposition fera apparaître le tarif de l'intervention exprimé en coût total et par journée TTC, tous frais compris. Ce coût comprendra les frais liés à la préparation et à l'animation (photocopies d'articles, de supports, de bibliographies pour l'élaboration de dossiers pédagogiques, ...) et les frais de déplacement qui sont à identifier de façon distincte des coûts pédagogiques.

**14. « Accroche » pédagogique (encart de promotion de l'action) :** Rédigez une « accroche » (500 caractères espaces compris maximum) pour présenter l'action proposée. **Elle doit faciliter la compréhension de l'action et guider les choix par les professionnels.** Elle sera intégrée au descriptif de l'action qui servira de support d'information

## Annexe 3 : LES EXIGENCES QUALIOPi APPLICABLES AUX SOUS-TRAITANTS

Attention		Dans le cadre de Qualiopi, le prestataire dans cette annexe et dans cette colonne désigne le Carif Oref de Normandie (CO)	Indicateurs / niveau attendu	Période à laquelle le sous-traitant doit fournir les informations/preuves			
				Réponse à l'appel à propositions	Le prestataire est retenu	Envoi avant l'action	Envoi après l'action et avant facture
Critères							
Critère 1 : Les conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les		1) Le prestataire diffuse une information accessible au public, détaillée et vérifiable sur les prestations proposées : prérequis, objectifs, durée, modalités et délais d'accès, tarifs, contacts, méthodes mobilisées et modalités d'évaluation, accessibilité aux personnes handicapées. <i>Donner une information accessible, exhaustive (c'est-à-dire sur l'intégralité des items mentionnés) datée et actualisée.</i>	Exigences applicables aux sous-traitants tout au long de la prestation	oui	oui	oui	
		4) Le prestataire analyse le besoin du bénéficiaire en lien avec l'entreprise et/ou le financeur concerné(s). <i>Démontrer comment le besoin du bénéficiaire est analysé en fonction de la finalité de la prestation.</i>					
Critère 2 : L'identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires.		5) Le prestataire définit les objectifs opérationnels et évaluables de la prestation. <i>Démontrer que les objectifs sont opérationnels et évaluables.</i>				oui	
		6) Le prestataire établit les contenus et les modalités de mise en œuvre de la prestation, adaptés aux objectifs définis et aux publics bénéficiaires. <i>Démontrer que les contenus et modalités de mise en œuvre des prestations sont adaptés aux objectifs définis en fonction des bénéficiaires.</i>				oui	oui : actualisation du déroulé pédagogique si nécessaire
	8) Le prestataire détermine les procédures de positionnement et d'évaluation des acquis à l'entrée de la prestation. <i>Démontrer la mise en œuvre des procédures de positionnement et d'évaluation des acquis à l'entrée de la prestation adaptées aux publics et modalités de formations.</i>					oui	



Attention	Dans le cadre de Qualiopi, le prestataire dans cette annexe et dans cette colonne désigne le Carif oref de Normandie (CO)	les sous-traitants dans cette annexe et dans cette colonne sont les organismes qui répondent à cet appel à propositions	Période à laquelle le sous-traitant doit fournir les informations/preuves				
Critères	Indicateurs / niveau attendu	Exigences applicables aux sous-traitants tout au long de la prestation	Réponse à l'appel à propositions	Le prestataire est retenu	Envoi avant l'action	Envoi après l'action et avant facture	
Critère 3 : L'adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre.	9) Le prestataire informe les publics bénéficiaires sur les conditions de déroulement de la prestation. <i>Les modalités d'accueil et les conditions de déroulement de la prestation sont formalisées et diffusées</i>	Le Carif-Oref envoie un mail de confirmation d'inscription aux participants, au plus tard 10 jours avant le démarrage de l'action; le sous-traitant est en copie. Dans le cas des formations à distance, le sous-traitant envoie, suite à ce premier mail, le lien et les modalités de connexion aux participants et il met le Carif-Oref en copie.					
	10) Le prestataire met en œuvre et adapte la prestation, l'accompagnement et le suivi aux publics bénéficiaires. <i>La prestation est adaptée aux situations et profils des bénéficiaires : contenus (outils et méthodes), accompagnement, suivi (durées, emplois du temps, adaptation des rythmes).</i>	Après la prestation, le sous-traitant retenu et le Carif Oref conviennent d'un rendez-vous pour faire le point sur la formation et envisager, si besoin, les améliorations (contenus, accompagnement et suivi). Le sous-traitant retenu renseigne le bilan de la formation et le retourne au Carif-Oref (cf. annexe 7) ainsi que le déroulé pédagogique réalisé si celui-ci est différent de celui qui avait été prévu.		oui			oui
	11) Le prestataire évalue l'atteinte par les publics bénéficiaires des objectifs de la prestation. <i>Démontrer qu'un processus d'évaluation existe, est formalisé et mis en œuvre. Il permet d'apprécier l'atteinte des objectifs.</i>	Le sous-traitant retenu précise les outils d'évaluation de l'atteinte des objectifs en cours et en fin de formation (annexe 5). Il les met en œuvre et fournit au Carif-Oref les preuves matérielles des résultats obtenus. <i>(Si besoin, la nature des preuves de résultats obtenus sera revue entre le Carif-Oref et le sous-traitant retenu avant action)</i> Le sous-traitant retenu prévoit une restitution des évaluations aux stagiaires et la communique au Carif-Oref.		oui	oui		oui
12) Le prestataire décrit et met en œuvre les mesures pour favoriser l'engagement des bénéficiaires et prévenir les ruptures de parcours. <i>Démontrer que des mesures formalisées existent et sont mises en œuvre</i>		Pour les formations dépassant la journée, le sous-traitant retenu prévoit, au moins un temps de débriefing/régulation par jour et propose des modalités pédagogiques suffisamment variées qu'il fait apparaître dans le déroulé pédagogique remis au Carif-Oref.	oui	oui		oui	



Attention	Dans le cadre de Qualiopi, le prestataire dans cette annexe et dans cette colonne désigne le Carif oref de Normandie (CO)	les sous-traitants dans cette annexe et dans cette colonne sont les organismes qui répondent à cet appel à propositions	Période à laquelle le sous-traitant doit fournir les informations/preuves			
Critères	Indicateurs / niveau attendu	Exigences applicables aux sous-traitants tout au long de la prestation	Réponse à l'appel à propositions	Le prestataire est retenu	Envoi avant l'action	Envoi après l'action et avant facture
<p>Critère 4 : L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et en matière de connaissance et de compétences des personnes chargées de mettre en œuvre les prestations.</p>	<p>17) Le prestataire met à disposition ou s'assure de la mise à disposition des moyens humains et techniques adaptés et d'un environnement approprié (conditions, locaux, équipements, plateaux techniques...).</p> <p><i>Démontrer que les locaux, les équipements, les moyens humains sont en adéquation avec la ou les prestations(s).</i></p> <p>18) Le prestataire mobilise et coordonne les différents intervenants internes et/ou externes (pédagogiques, administratifs, logistiques, commerciaux...).</p> <p><i>Démontrer l'existence d'une coordination des fonctions nécessaires à la prestation</i></p> <p>19) Le prestataire met à disposition du bénéficiaire des ressources pédagogiques et permet à celui-ci de se les approprier.</p> <p><i>Démontrer que les ressources pédagogiques existent, sont actualisées et disponibles et démontrer que des dispositions sont mises en place afin de permettre aux bénéficiaires de se les approprier.</i></p> <p>21) Le prestataire détermine, mobilise et évalue les compétences des différents intervenants internes et/ou externes, adaptées aux prestations.</p> <p><i>Démontrer que les compétences requises pour réaliser les prestations ont été définies en amont et sont adaptées aux prestations. La maîtrise de ces compétences fait par ailleurs l'objet d'une évaluation par le prestataire</i></p> <p>22) Le prestataire entretient et développe les compétences de ses salariés, adaptées aux prestations qu'il délivre.</p> <p><i>Démontrer l'existence d'un plan de développement des compétences pour l'ensemble de son personnel.</i></p>	<p>Exigences applicables aux sous-traitants tout au long de la prestation</p> <p>Le sous-traitant retenu précise ses besoins vis-à-vis du Carif Oref dès la réservation des dates (nombre de salles...).</p> <p>Dans le cas des formations à distance, le sous-traitant retenu met à disposition les moyens techniques qu'il s'est engagé à utiliser : LMS, CV, accompagnement à distance...</p> <p>Le sous-traitant retenu se mobilise dans le cadre des réunions de coordination que le Carif-Oref propose.</p> <p>Le sous-traitant retenu fournit au Carif Oref de Normandie un kit des supports pédagogiques utilisés durant la formation.</p> <p>Le sous-traitant précise les ressources pédagogiques utilisées, les modalités d'accès aux ressources et les notices d'utilisation des ressources.</p> <p>Nota : les supports powerpoint et word utilisés par le sous-traitant retenu utilisent la charte du Carif Oref.</p> <p>Le sous-traitant met à disposition les ressources humaines qualifiées et expérimentées au regard de l'action proposée et ne peut changer d'intervenant sans accord du Carif Oref.</p> <p>Il joint impérativement un Curriculum Vitae de ou des formateurs intervenant sur la ou les actions concernées et mentionne les formations suivies par les intervenants en lien avec le thème traité. (cf. annexes 1 et 2 de l'appel à propositions)</p> <p>Le sous-traitant renseigne l'annexe 1 de l'appel à propositions.</p>	<p>oui</p> <p>oui</p> <p>oui</p> <p>oui</p> <p>oui</p> <p>oui</p> <p>oui</p>	<p>oui</p> <p>oui</p> <p>oui</p> <p>oui</p> <p>oui</p> <p>oui</p>	<p>oui</p> <p>oui</p> <p>oui</p> <p>oui</p> <p>oui</p> <p>oui</p>	<p>oui</p> <p>oui</p> <p>oui</p> <p>oui</p> <p>oui</p> <p>oui</p>
<p>Critère 5 : La qualification et le développement des connaissances et compétences des personnes chargées de mettre en œuvre les prestations.</p>			<p>oui</p>		<p>oui</p> <p>oui si changement d'intervenant après réponse à l'appel à propositions</p>	<p>oui</p>



Attention	Dans le cadre de Qualiopi, le prestataire dans cette annexe et dans cette colonne désigne le Carif oref de Normandie (CO)	les sous-traitants dans cette annexe et dans cette colonne sont les organismes qui répondent à cet appel à propositions	Période à laquelle le sous-traitant doit fournir les informations/preuves			
Critères	Indicateurs / niveau attendu	Exigences applicables aux sous-traitants tout au long de la prestation	Réponse à l'appel à propositions	Le prestataire est retenu	Envoi avant l'action	Envoi après l'action et avant facture
<p>Critère 6 : L'inscription et l'investissement dans son environnement professionnel.</p>	<p>25) Le prestataire réalise une veille sur les innovations pédagogiques et technologiques permettant une évolution de ses prestations et en exploite les enseignements.</p> <p><i>Démontrer la mise en place d'une veille sur les thèmes de l'indicateur et son impact éventuel sur les prestations.</i></p>	<p>Le sous-traitant précise les outils utilisés pour réaliser sa veille sur les méthodes pédagogiques et donne quelques exemples d'utilisation au Carif Oref (Cf. annexe 1).</p>	oui			
	<p>26) Le prestataire mobilise les expertises, outils et réseaux nécessaires pour accueillir, accompagner/ former ou orienter les publics en situation de handicap.</p> <p><i>Démontrer la mise en place d'un réseau de partenaires/ prestataires du champ du handicap, mobilisable par les personnels et dans le cas d'accueil de personnes en situation de handicap, préciser les mesures spécifiques mises en oeuvre.</i></p>	<p>Le sous-traitant met en évidence les adaptations pédagogiques qu'il est susceptible de mettre en oeuvre. (cf annexe 2 : adaptation aux situations de handicap)</p> <p>A minima, si besoin, le sous-traitant retenu accepte d'intégrer sur proposition du Carif oref, les adaptations pédagogiques de la formation liées à la situation de handicap de stagiaires.</p>	oui	oui	oui	oui
	<p>27) Lorsque le prestataire fait appel à la sous-traitance ou au portage salarial, il s'assure du respect de la conformité au présent référentiel.</p> <p><i>Démontrer les dispositions mises en place pour vérifier le respect de la conformité au présent référentiel par le sous-traitant ou le salarié porté.</i></p>	<p>Le sous-traitant répond aux exigences qui lui sont applicables depuis sa réponse à l'appel à propositions et tout au long de sa prestation. Il fait le point avec le Carif Oref pour envisager les évolutions qui seraient nécessaires.</p>	oui	oui	oui	oui



Attention	Dans le cadre de Qualiopi, le prestataire dans cette annexe et dans cette colonne désigne le Carif oref de Normandie (CO)	les sous-traitants dans cette annexe et dans cette colonne sont les organismes qui répondent à cet appel à propositions	Période à laquelle le sous-traitant doit fournir les informations/preuves				
Critères	Indicateurs / niveau attendu	Exigences applicables aux sous-traitants tout au long de la prestation	Réponse à l'appel à propositions	Le prestataire est retenu	Envoi avant l'action	Envoi après l'action et avant facture	
<p>Critère 7 : Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées.</p>	<p>30) Le prestataire recueille les appréciations des parties prenantes : bénéficiaires, financeurs, équipes pédagogiques et entreprises concernées.</p> <p><i>Démontrer la mise en place d'un système de collecte des appréciations à une fréquence pertinente, incluant des dispositifs de relance et permettant une libre expression</i></p>	<p>Concernant les questionnaires de satisfaction*, seuls ceux fournis par le Carif Oref sont utilisés auprès des participants et le sous-traitant retenu donne le lien fourni par le Carif-Oref pour qu'ils soient remplis à la fin de la prestation, dans le temps de la formation.</p> <p>Le Carif-Oref retourne l'information sur la satisfaction des stagiaires au sous-traitant pour qu'il puisse la prendre en compte pour une action ultérieure.</p> <p>* Pour rappel, les modalités d'évaluation de l'atteinte des objectifs sont, en revanche, celles proposées par le sous-traitant retenu.</p>				oui	
	<p>31) Le prestataire met en œuvre des modalités de traitement des difficultés rencontrées par les parties prenantes, des réclamations exprimées par ces dernières, des aléas survenus en cours de prestation.</p> <p><i>Démontrer la mise en place de modalités de traitement des aléas, difficultés et réclamations.</i></p>	<p>Le sous-traitant retenu fait vivre, promeut la démarche d'amélioration continue du Carif Oref auprès des stagiaires et fait remonter lui-même les aléas, difficultés rencontrés</p>					oui
	<p>32) Le prestataire met en œuvre des mesures d'amélioration à partir de l'analyse des appréciations et des réclamations.</p> <p><i>Démontrer la mise en place d'une démarche d'amélioration continue.</i></p>	<p>Le sous-traitant retenu prend en compte les propositions d'amélioration établies avec le Carif Oref.</p>					oui

## Annexe 4 : RECENSEMENT DES TYPES DE PREUVES EN FONCTION DES SITUATIONS PEDAGOGIQUES

(Extrait de Formations multimodales – Attester la réalisation de l’action de formation – octobre 2019- FFFOD)

Pour pouvoir répondre aux contrôles administratifs et contrôles de service fait, en tant qu’organisme de formation, le Carif-Oref de Normandie doit s’engager à conserver l’ensemble des pièces justificatives qui permettent d’établir les certificats de réalisation pendant une durée de 6 ans. Le Carif-Oref se réfère au guide des formations multimodales édité par le FFFOD pour identifier les pièces justificatives qu’il demandera aux prestataires, une fois leur prestation réalisée.

### Parcours multimodal : les activités de l’apprenant par grandes catégories et les preuves associées

	Situations pédagogiques	Preuves ou éléments de preuve
1	Effectue ou passe un test de positionnement	Extraction de LMS, score, émargement si test en présentiel
2	Reçoit une prescription, une restitution, des résultats	PIF (protocole ou plan individuel de formation), résultat du positionnement
3	Effectue ses activités en présentiel	Feuilles d’émargement
4	Effectue ses activités à distance	Extraction de LMS, preuves de réalisation des travaux (preuve de dépôt de documents), des évaluations, des interactions, etc.
5	Échange à distance	Attestation de suivi à distance, avec visas de l’apprenant et du formateur ; ou extraction du LMS
6	Est évalué en présentiel	Feuilles d’émargement
7	Est évalué à distance	Extraction de LMS, preuves de réalisation des travaux (preuve de dépôt de documents), des évaluations, des interactions, etc.



## Annexe 5 : EVALUATION DE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS

Objectif général	Objectif(s) opérationnel(s)	Indicateurs, modalités d'évaluation de l'atteinte des objectifs opérationnels	Preuves des résultats obtenus par les participants, fournies au Carif-Oref





## Annexe 7 : BILAN DE LA FORMATION PAR LE FORMATEUR

*(Cette annexe fournie pour information est susceptible d'évolution)*

Intitulé de la formation :

Dates de la formation :

Participants :

Rappel des objectifs visés :

Tous les thèmes ont-ils été traités ? Oui  Non

Si non, quels sont les thèmes non traités et commentaires

Synthèse des faits marquants (modifications du déroulé pédagogique : chronologie, déroulement, durée, sujets ajoutés ...) :

Adaptation aux situations de handicap de stagiaires : oui /non

Si oui lesquelles ?

Implication des participants (respect des consignes, des délais, réalisation des productions, participation aux échanges, disponibilité, cohésion de groupe)

## Annexe 7 : BILAN DE LA FORMATION PAR LE FORMATEUR (suite)

Homogénéité par rapport aux objectifs opérationnels : pré-requis nécessaires/positionnement ; attentes

**Atteinte des objectifs opérationnels pour tous les participants ?**

Si non, avez-vous pu échanger avec les participants qui n'ont pas, de votre point de vue, atteint les objectifs ?

Commentaires sur la perception par le groupe (difficultés observées, sujets particulièrement appréciés ...):

Préconisations et perspectives, évolutions envisagées, améliorations possibles

Débriefing de session

Réalisé le :

En présence de (*formateur + chargé de mission pro du CarifOref*) :

Commentaires généraux et pistes d'amélioration / évolution de l'action de formation :

### Liste de contrôle des documents requis pour clôturer chaque session :

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Déroulé pédagogique   | <input type="checkbox"/> Supports pédagogiques  |
| <input type="checkbox"/> Recueil des besoins (facultatif car réalisé par le Carif-Oref) : preuve de réalisation et réponses individuelles              | <input type="checkbox"/> Evaluation des acquis pendant et/ou en fin de session : preuve de réalisation et résultats individuels |
| <input type="checkbox"/> Test de positionnement à l'entrée (facultatif car réalisé par le Carif-Oref) : preuve de réalisation et résultats individuels | <input type="checkbox"/> Bilan de session   |
| <input type="checkbox"/> Feuille d'émargement signée (si distanciel : relevé de connexion et excel signé)  | <input type="checkbox"/> Synthèse de satisfaction - Bilan de formation ( <i>Carif-Oref</i> )                                    |



### SITE DE CAEN/ siège

Unicité

10 rue Alfred Kastler

Bâtiment A

14000 CAEN

### SITE DE ROUEN

Atrium

115 boulevard de l'Europe

BP 1152

76176 ROUEN CEDEX 1

